



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 13566

Numéro SIREN : 820 803 484

Nom ou dénomination : TEXACORP

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2017 sous le numéro de dépôt 58050



1705812201

DATE DEPOT : 2017-06-13

NUMERO DE DEPOT : 2017R058050

N° GESTION : 2016B13566

N° SIREN : 820803484

DENOMINATION : TEXACORP

ADRESSE : 37 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2017/04/19

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

16 B 13566

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
13 JUIN 2017
Sous le N° : B58050

TEXACORP

Société par actions simplifiée au capital de 92.641.747 euros

Siège social : 37 rue de la Victoire – 75009 Paris

R.C.S. Paris 820 803 484

DP 19/04/17 OT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 19 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-neuf avril à 10 heures,

Le soussigné, Monsieur Christophe ARREBOLLE, agissant en qualité de Président de la société TEXACORP, société par actions simplifiée au capital de 92.641.747 euros, dont le siège social est situé 37 rue de la Victoire, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 820 803 484 (ci-après la « Société »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

i) L'article 15 intitulé « Directoire » des statuts de la Société dispose que :

« Le Directoire assiste le Président dans sa gestion de la Société, sans que ses membres n'aient aucun pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des Tiers. Il participe également à la définition et l'animation de la politique du Groupe TEXA.

Le Directoire est composé de trois à huit membres, en ce compris son président.

Le président du Directoire est le Président de la Société qui en est membre de droit pour la durée de ses fonctions de Président.

Les autres membres du Directoire sont nommés pour une durée indéterminée et révoqués par le Président de la Société.

Le Directoire se réunit dès lors que l'intérêt social l'exige sur convocation écrite (laquelle pourra notamment être faite par voie électronique) du Président de la Société trois (3) jours au moins à l'avance (sauf cas d'urgence nécessitant un délai plus bref ou avec l'accord préalable de tous les membres du Directoire).

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. »

ii) Par décisions du 27 juillet 2016, le Président a décidé la nomination de quatre membres du Directoire.

iii) Le Président a fait savoir qu'il souhaitait procéder à la désignation de deux nouveaux membres du Directoire.

A PRIS LA DECISION SUIVANTES :

- (i) *Nomination de nouveaux membres du Directoire ;*
- (ii) *Pouvoirs.*

PREMIERE DECISION – NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIETE

Le Président de la Société,

- Décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de membres du Directoire de la Société, les personnes suivantes :
- - Monsieur François-Xavier Lemaire, demeurant 88, rue Chardon Lagache – 75 016 PARIS,
- - Monsieur Olivier Willems, demeurant 47, rue de Paradis – 75 010 PARIS.

pour une durée indéterminée. —

Les membres du Directoire ainsi nommés ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions mais auront droit au remboursement de leurs frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions sur production de justificatifs.

— Chacun des membres susvisés a fait savoir par avance qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à leur être confiées et déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice de leur mandat de membre du Directoire. —

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS

Le Président de la Société délègue en tant que de besoin tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises.



Le Président
Monsieur Christophe Arrebolle